

JEUDI 23 SEPTEMBRE GRÈVE NATIONALE

**PLAN D'URGENCE POUR
L'ÉDUCATION : SALAIRES,
POSTES, CONDITIONS DE
TRAVAIL**

SOMMAIRE

Pages 2-3 : À la Une !

- Grève le 23 septembre !

Pages 4-6 : Vie du SNES

- Collectif académique
- Joindre le S3 et les S2
- Syndicalisation
- Départs
- Congrès national du SNES
"Montpellier 2021 2022"

Pages 7-11 : Actualités

- Lycées
- Collèges
- Victoire à St Génès (30) !
- Réforme de la formation des
enseignants

Pages 11-13 : Catégories

- AESH
- AED
- CPE

Page 14 : Dossier

- Collectif "Plus jamais ça"

Pages 15-16 : Métier-Carières

- Le Grand Oral 2021 ou le triomphe
de l'inégalité
- Certifiés : hors-classe
- Mutations intra

ÉDITO

Rentrée 2021 : école ouverte à reconstruire !

La section académique du SNES-FSU Montpellier vous souhaite une très bonne rentrée 2021, rentrée qui se déroule cependant dans un contexte sanitaire et professionnel très dégradé.

En effet, la situation de cette rentrée nous impose de poser un bilan négatif à l'antithèse de celui affiché médiatiquement par le ministre. Le manque de moyens dans tous les secteurs (collèges, lycées, vie scolaire, orientation) annonçait déjà une rentrée particulièrement difficile. Les annonces et décisions prises durant l'été (dispositions attaquant rudement nos métiers, texte finalisant la réforme du baccalauréat et achevant son caractère national, projet local d'évaluation et protocole sanitaire posant de nombreux problèmes) sont venues aggraver structurellement l'exécution de nos missions en attaquant nos métiers. Le flou est aussi renforcé par les effets délétères de la loi de transformation de la fonction publique qui, tant pour les mutations que pour les promotions, ouvre la porte aux erreurs, aux soupçons de passe-droits et impose une absence de transparence empêchant, dans un vaste recul démocratique, la vérification des droits des personnels par leur représentants élus.

Le ministre opportuniste a profité de l'été et de la 4^e vague pandémique pour accélérer sa course de contre-réformes destructrices tout en poursuivant les suppressions d'emplois, en promouvant une prime d'attractivité largement insuffisante, qui laisse 42 % des personnels au bord de la route, qui ne compte pas pour la retraite et qui permet surtout de prendre la main sur nos métiers en développant des hiérarchies intermédiaires. Tout ceci pour s'autoglorifier dans un livre de plage et rendre sa copie à un Président qui, durant son quinquennat, aura pu imposer la concurrence et la discrimination dans le domaine de l'Éducation en renonçant à la démocratisation.

Dans ce contexte exceptionnel, le SNES-FSU, à tous les niveaux, travaille pour renforcer le collectif syndical et organiser l'action : mobilisations pour une autre politique de gestion de crise, actions interprofessionnelles pour défendre notre modèle social, exigence d'un plan d'urgence pour le service public d'éducation et pour une revalorisation salariale, **mobilisation et journée nationale de grève du 23 septembre dans l'Éducation** sont les bases posées pour une rentrée combative et tournée vers les luttes.

Les enjeux éducatifs et sociaux à défendre sont primordiaux. Chacun à son niveau, et d'abord par la syndicalisation, trouvera au SNES-FSU les outils, les réseaux militants et l'engagement quotidien pour mener les luttes pour leur défense. Cette rentrée sera vive de beaux combats, sachons les mener collectivement pour que soit mise en œuvre une autre politique éducative, une autre politique salariale et pour gagner de meilleures conditions de travail.

Hervé Fumel, co-secrétaire académique,
le 2 septembre 2021

PRIX : 1,00 €

MONTPELLIER SNES

Enclos des Lys B - 585 Rue de l'Aiguelongue
34090 MONTPELLIER - 04 67 54 10 70

Port payé - Dispensé de timbrage
Presse - Montpellier CT

Directeur de la publication : Bernard Duffourg
N° Commission Paritaire : 1121 S 05907

Imprimé par IMPACT Imprimerie
483 ZAC des Vautes,
34980 SAINT-GÉLY-DU-FESC

À L'APPEL DE L'INTERSYNDICAT

Plan d'urgence dans l'Éducation (s)



Mobilisation GRÈVE LE 23

Alors même que les effectifs continuent partout à augmenter tant en collège qu'en lycée, le gouvernement continue à supprimer des postes (1 883 à la rentrée 2021) et à imposer, lors de va et vient incessants et incompréhensibles, ses réformes qui remettent en cause le cœur de nos métiers en lycée, le collège restant quant à lui le grand oublié. La

revalorisation très insuffisante et réservée à quelques-uns est bien loin des grandes déclarations sur une revalorisation « historique ».



Blanquer poursuit sa politique de destruction accélérée du système éducatif dans un contexte sanitaire qui ne fait que dégrader les conditions d'apprentissage des élèves et nos conditions de travail. Réforme du Bac, grand Oral, abandon des filières, destruction de l'éducation prioritaire, autant de ruptures majeures avec le processus de démocratisation de l'école. JM. Blanquer avec le mépris habituel que nous lui connaissons et son refus du dialogue social, s'en prend à nos missions et remet en cause gravement le sens et l'identité même de nos métiers. Il est temps d'organiser ensemble et de manière majoritaire les mobilisations pour faire entendre notre voix. Pour le SNES-FSU, il s'agit d'exiger un plan d'urgence immédiat pour le

second degré accompagné d'une programmation pluriannuelle de création de classes et de postes ! Il s'agit là d'un investissement indispensable pour la jeunesse d'aujourd'hui, cette jeunesse qui sera et fera la société de demain.

Les organisations syndicales FSU, FO, CGT et Sud'Éducation appellent les personnels à se mettre en grève le 23 septembre.

salaires, postes, conditions de travail)

dès la rentrée
3 SEPTEMBRE



Faisons entendre notre voix !



ORGANISATION DU COLLECTIF ACADÉMIQUE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Stéphane AUDEBEAU

Co-secrétaire général.
Siège en CAPA agrégés.
Gestion des personnels : agrégés, non-titulaires.
FSU 34.
Formation syndicale.
Publications

Elsa BERNARDY

Co-secrétaire générale.
Siège en CAPA certifiés.
Gestion des personnels : certifiés, TZR, non-titulaires, stagiaires, contractuels alternants.
Emploi, paiements, carrières.

Hervé FUMEL

Co-secrétaire général.
Siège en CAPA certifiés, au CTA.
Gestion des personnels : certifiés.
Lycées. INSPE. FSU.

Mireille GUIBBERT

Co-secrétaire générale.
Trésorière.
Gestion des personnels : AED.

Claire POUS

Co-secrétaire générale.
Siège en CAPA et CAPN agrégés.
Gestion des personnels : agrégés, stagiaires, contractuels alternants.
Mutations, emploi, paiements, carrières.

Arnaud ROUSSEL

Co-secrétaire général.
Siège en CAPA certifiés.
Gestion des personnels : certifiés, stagiaires, contractuels alternants.
Mutations, emploi, TZR, carrières.
Collèges.
Syndicalisation. Vie syndicale.

Marc MOLINER

Siège en CAPA certifiés.
Gestion des personnels : stagiaires.

COLLECTIF ACADÉMIQUE

Diane ARVIEU

Siège en CAPA certifiés.
Informatique, site.

Emmanuel BOIS

Patrick BORDE
Gestion des personnels : AESH

Florence DENJEAN-DAGA

Siège en CAPA certifiés, au CTA.

Cyril GARCIA

Siège en CAPA agrégés.
Gestion des personnels : agrégés.
Emploi, carrières.
Secrétaire du CHSCTA.

Bertrand HUMEAU

Siège en CAPA agrégés.
Gestion des personnels : agrégés.
Informatique ; site.
Montpellier-SNES, publications.

Jean JOURNET

Gestion des personnels : retraites.

Anne-Sophie JOUTEL

Permanences : emploi, carrières.

Thierry JOUVE

Siège au CTA.
Collèges. Vie syndicale. FSU.

Raymond LABORIE

Trésorier adjoint.
Gestion des personnels : retraites.

Sarah LETOUZEY

Siège en CAPA certifiés.
Gestion des personnels : stagiaires, TZR.
Emploi, paiements, carrières.

Guillaume MARSAULT

Site, communication, réseaux sociaux.

Carole NEJJARI

Siège en CAPA certifiés.
Emploi, carrières. Syndicalisation.

Frédérique OREFICI

Siège en CAPA agrégés.
Gestion des personnels : TZR, agrégés.
Emploi, paiements, carrières.

Magali VINCENT

Siège en CAPA certifiés.
Gestion des personnels : certifiés, TZR, non titulaires.
Emploi, paiements, santé.

RESPONSABLES DE CATÉGORIE

Agrégés : Claire POUS, Bertrand HUMEAU, Cyril GARCIA, Stéphane AUDEBEAU, Frédérique OREFICI.

Certifiés : Arnaud ROUSSEL, Hervé FUMEL, Magali VINCENT, Elsa BERNARDY.

PsyEN : Emmanuelle MAGNANI, Cendrine GONOD

CPE : Carol CIAMPI, Philippe PLATRIEZ.

Retraités : Jean-Yves BARBIER.

AED : Mireille GUIBBERT

AESH : Emmanuel BOIS, Patrick BORDE, Ysabel LEVASSEUR

Non titulaires : Elsa BERNARDY, Magali VINCENT.

RESPONSABLES DE SECTEURS

Lycées

Hervé FUMEL, Stéphane AUDEBEAU

Collèges

Thierry JOUVE, Arnaud ROUSSEL.

Stagiaires

Arnaud ROUSSEL, Elsa BERNARDY, Marc MOLINER, Claire POUS, Sarah LETOUZEY

Mutations – Carrières - Emploi

Arnaud ROUSSEL, Hervé FUMEL, Cyril GARCIA, Magali VINCENT, Elsa BERNARDY, Frédérique OREFICI, Claire POUS, Sarah LETOUZEY, Carole NEJJARI.

Informatique – Site Internet

Bertrand HUMEAU - Diane ARVIEU - Guillaume MARSAULT

Retraites

Jean JOURNET, Raymond LABORIE

Formation continue

Gérard GIRONELL, Elsa BERNARDY

Syndicalisation

Arnaud ROUSSEL, Carole NEJJARI, Raymond LABORIE

JOINDRE LA SECTION ACADÉMIQUE

Enclos des Lys, bât B
585 rue de l'Aiguelongue
34090 Montpellier
Tel : 04.67.54.10.70

Courriel : s3mon@snes.edu
Site : www.montpellier.snes.edu



Tapez
Snes-FSU
Montpellier



Suivez nous sur
@SNESMontpellier

**Permanences du lundi au vendredi
9h-12h et 14h-17h30**

**Permanence CPE
lundi 10h-16h (1 semaine sur 2)**

JOINDRE LES SECTIONS DÉPARTEMENTALES

AUDE

Myriam VIALANEIX,
Stéphanie CAUQUIL (trésorière)

- 22 bis bd de Varsovie 11000 Carcassonne
- snes-aude@montpellier.snes.edu
- http://www.snes-aude.fr
- Facebook : taper Snes-Fsu 11 Aude

Secrétaire départementale,
questions générales, mutations, carrières :
Myriam VIALANEIX 06.85.68.71.51

Mutations et Narbonnais :
Dominique BLANCH 06.89.31.65.61

Santé : Claire BORDE : 06.81.34.13.94

AESH : Patrick BORDE : 06.08.04.80.79

GARD

Jérôme AMICEL, Tifenn LE MARTLEOT,
Romain BRISSAC (trésorier)

- 26 bis rue Becdelièvre 30900 Nîmes
- 04.66.36.63.54
- snes-gard@montpellier.snes.edu

Permanences : jeudi 14h-16h30

HÉRAULT

Diane ARVIEU, Carole NEJJARI, Cyril
GARCIA, Maguelone MARC (trésorière).

- FSU - 474 Allée Henri II de Montmorency
34000 Montpellier
- 04.67.54.10.70

▪ snes-herault@montpellier.snes.edu

▪ Facebook : taper SNES Section
départementale Hérault

▪ Twitter : @SNESHerault

Permanence : mardi après-midi

Retraités : Henri ESCUDIER

SYNDICALISATION

ENCORE MASQUÉ·ES MAIS TOUJOURS SYNDIQUÉ·ES !

Le pouvoir Macroniste a fait des fonctionnaires une de ses premières cibles, en trouvant des mesquines et inefficaces économies, en poursuivant le gel du point d'indice, en rétablissant la journée de carence - qui avait pourtant prouvé son inefficacité sous la présidence Sarkozy - après la parenthèse de l'état d'urgence sanitaire.

Si on rajoute le refus répété de tout dialogue et le passage aux forceps des réformes du lycée et du Bac, dont le SNES demande toujours le retrait, la loi "TFP" dynamitant la fonction publique, et faisant disparaître le paritarisme, dernier rempart contre l'arbitraire en terme de mutations et de carrières, la vaste fumisterie du « Grenelle de l'Éducation », et les dernières provocations d'un ministre radicalisé en ce qui concerne les allocations ou sa version de la laïcité, c'est d'un SNES-FSU renforcé et mobilisé que la profession a besoin, d'autant plus que le gouvernement compte remettre sur le tapis sa réforme des retraites, massivement rejetée par la profession et la population.

Si on rajoute l'impréparation chronique (et volontaire ?) d'un ministère face à la crise sanitaire avec comme leitmotiv la navigation à vue, et une BFMsation et JDDisation des annonces lors d'une rentrée déjà compliquée avec des effectifs alourdis et aucun moyen supplémentaire, la coupe est pleine !

**Face à un ministère décrédibilisé :
toutes et tous syndiqué·e·s !**

Adhérent·e au SNES en 2020-2021, vous avez reçu fin août, votre bulletin d'adhésion préimprimé ; il vous suffit dès à présent d'y d'apporter les modifications nécessaires (échelon, adresse, mail...), de le remettre à votre responsable local du SNES (de préférence) ou de le renvoyer à la section académique, Enclos des Lys, à Montpellier, accompagné du règlement de votre cotisation.

Si l'adhésion intervient en septembre ou octobre, les prélèvements peuvent se faire en 10 fois, et bien entendu la cotisation est déductible à 66 % des impôts (ou remboursée en crédit d'impôt à la même hauteur, si vous n'êtes pas imposable).

Vous n'étiez pas ou plus syndiqué·e, il est temps d'agir ensemble ! Demandez un bulletin d'adhésion à votre responsable de S1, ou au S3, ou en ligne sur <https://www.montpellier.snes.edu>, rubrique : « comment adhérer ».

Alors en 2021-2022, adhérer et faites massivement adhérer au syndicat, engagé au quotidien dans la défense de la profession : le SNES-FSU !

Arnaud ROUSSEL

LOZÈRE

Clémence GOURET, Isabelle VOLLE

- Espace J. Jaurès
Rue Charles Morel 48000 Mende
- sneslozere@gmail.com

Collèges :

Hélène TALAGRAND
helenetalagrand@hotmail.com

Clémence GOURET : 06.88.77.33.05
clemence.gouret@yahoo.com

Lycées : Isabelle Volle ivolle@wanadoo.fr

Trésorier : Daniel Barlet

Retraités : Daniel BARLET

PYRÉNÉES ORIENTALES

Géraldine MORALES (06.27.29.43.78)

Eli SANCHEZ (06.58.05.54.53)

Guillaume PALANCHON (06.51.31.71.31)

Marc MOLINER (06.80.87.79.76)

- 18 rue Condorcet 66000 Perpignan
- 04.68.66.96.51
- snes66@wanadoo.fr
- http://snes66.wordpress.com
- Facebook : Snes PO

Permanences :

Lundi 14h30-17h ou sur rdv.

Publication : « SNES PO », trimestriel.

Retraités :

- S1 : Jany PHILIBERT 06.89.90.25.97
- Trésorier : Roger GARDEZ.

CE N'EST QU'UN AU REVOIR...

Outre **Raymond Laborie** qui va jouir d'une retraite bien méritée après des dizaines d'années de militantisme syndical en tant que co-secrétaire général, trésorier et responsable sans égal de la logistique au siège académique, trois autres camarades quittent cette année le secrétariat général académique :

- **Florence Denjean-Daga** tout d'abord, qui après plus de 20 ans de présence à la section académique chapeautant de main de maître le secteur emploi en termes de carrière, de mutations, a décidé de passer le relais. Elle reste bien entendu membre du collectif académique et continue à siéger en CTA.

- **Thierry Jouve**, responsable entre autres du secteur collège depuis plus de 20 ans, coordonnateur CFR FSU pour le SNES-FSU, élu en CTA, l'avait annoncé il y a trois ans : ce serait son dernier mandat en tant que SG, promesse tenue. Thierry restera bien sûr dans le collectif académique également, élu en CTA et en lien avec la FSU grande région.

- **Bertrand Humeau** qui a aussi tenu sa parole. Il nous avait annoncé que le mandat écoulé serait son dernier. Chef d'orchestre du Montpellier-Snes, responsable de la communication du SNES-FSU à ses adhérents, du lien avec les médias et des relations avec le Rectorat, Bertrand passe le relais à son tour. Il reste commissaire paritaire et sera en charge de l'organisation du congrès national du SNES qui devrait enfin pouvoir de tenir en mai prochain au Corum de Montpellier.



Merci à vous Raymond, Florence, Thierry, Bertrand pour toutes ces années au service de la profession, des collègues, du métier et de nos élèves bien sûr, pour lesquels vous n'avez cessé de vous battre pour un meilleur service public d'éducation.

Comme « the show must go on », nous continuerons donc à fonctionner à 6 co-secrétaires généraux (la parité en plus) et les copains qui quittent le secrétariat général seront toujours près de nous, l'essence même du syndicat étant le travail collectif.



Congrès de Rennes - 2018

On se faisait une joie de le recevoir à Montpellier, mais la crise sanitaire en a décidé autrement : le congrès national du SNES qui devait avoir lieu fin mars 2021 n'a pas pu se tenir... Un congrès a quand même eu lieu les 17 et 18 mai, mais uniquement en visio. Il a permis de traiter les questions statutaires et de produire deux textes sur les questions de démocratisation du système éducatif et de la syndicalisation. Deux thèmes cruciaux mais qui ne couvrent pas tous les champs de réflexion et de mandats que porte le SNES. Aussi **un "vrai" congrès est-il reprogrammé, toujours à Montpellier, en mai 2022 !**



Pour notre section académique, l'enjeu est de taille, et nos militants académiques sont déjà à l'oeuvre avec les équipes du SNES national pour préparer la venue des 30 délégations attendues.

Les élections internes conduisant au renouvellement des instances, bureaux et secrétariats académique et départementaux, ont bien eu lieu selon le calendrier habituel (janvier 2021). Les résultats ont été transmis à tou-te-s les syndiqué-e-s et la composition des collectifs académique et départementaux est disponible dans cette publication (pp. 4-5)

Un congrès et sa préparation sont des moments forts de démocratie interne qui caractérisent le fonctionnement collectif et pluraliste du SNES. Chaque syndiqué.e peut y prendre part ! Nous vous informerons dans les mois qui viennent des modalités pratiques d'organisation de cet événement exceptionnel !



Congrès de Grenoble - 2016

LYCÉES

BOUTS DE CHANDELLE CONTRE TRAVAIL DE FOND

Le 13 juillet, le secteur lycées du SNES-FSU Montpellier est allé au rectorat pour faire le point sur certaines difficultés présentes dans les lycées de l'académie et assurer les derniers ajustements de rentrée auprès du secrétaire général adjoint et du chef de service des lycées. Lors de cette audience, très rapide, nous avons pu porter un certain nombre de situations problématiques qui nous avaient été remontées par les S1 des lycées.

- **LGT Dhuoda Nîmes** : nous avons demandé la rallonge de 35 heures dans la DGH pour pouvoir assurer les divers dédoublements et groupes allégés qui à ce jour ne peuvent pas être mis en place faute de moyens horaires suffisants, en soulignant l'offre très particulière de l'établissement : options, spécialités et filières en lien avec l'industrie. Le SGA nous a indiqué que le TRMD du lycée avait été ajusté : la perte d'une classe de seconde n'a pas entraîné la baisse correspondante de 38-39 heures, 17h30 ont été maintenues dans la structure du lycée. L'affectation de 11 élèves supplémentaires a entraîné la création très tardive d'une ½ STI2D en 1^{ère} et a compensé la suppression d'une ½ STI2D en Tle.

- **LP Mistral Nîmes** : pas d'opposition du SGA pour ajouter les deux heures manquantes pour faire tourner correctement la section euro Espagnol, heures qui peuvent être prises facilement car sous-service présent.

- **Henri IV Béziers** : un ajustement du TRMD est en cours et les heures

allouées dans la DGH seront utilisées. L'accompagnement par le rectorat pour les CPGE sera bien réel. Une marge de 6 à 8 HSA sera mise en plus à disposition du lycée pour financer des dédoublements. Concernant la situation en SES, des dédoublements en seconde restaient à confirmer et le complément de service serait assuré sur le LGT Jean Moulin Béziers et non plus sur Louise Michel Narbonne.

- **LGT Jean Moulin Béziers** : il se voit doter d'une classe de 2^{nde} en plus.

- **LPO Feuillade Lunel** : la demande d'ouverture d'une 4^e classe de 1^{ère} STMG n'a pas été retenue car, à ce jour, il resterait 23 places vacantes dans ce niveau de classe de STMG. A noter, une forte diminution des orientations vers la STMG sur ce lycée, au profit d'une hausse des orientations en STI2D sur Victor Hugo Lunel. Concernant la demande d'abondement de +2 ETP d'AED, le SGA transmet cette demande au DASEN34 qui a la main sur ce dossier.

- **LGT Joliot-Curie Sète** : le SGA confirme l'affectation de 60 heures de plus dans la DGH suite à l'ouverture d'une 15^e seconde. Mais concernant les difficultés posées pour les dédoublements en CPGE TSI, elles devraient être résolues dans ce nouveau cadre de DGH, car pas d'autres moyens ne seront alloués au lycée. La demande de transformation d'HSA en HP en Espagnol a été portée en rappelant la situation problématique connue et une réponse positive semble possible.

- **LGT Joffre Montpellier** : nous avons porté la demande d'ouverture d'une classe supplémentaire en 2^{nde}, en 1^{ère} et en terminale. Le SGA a refusé d'ouvrir la discussion au sujet de la préparation de rentrée pour ce lycée malgré nos relances.

- **LGT Chaptal Mende** : la demande d'ajout d'heures dans la DGH pour pouvoir continuer d'assurer les dédoublements en HG DNL Anglais pourra trouver sa solution, si rien n'est réglé en amont par la direction, par la possibilité d'octroi de 2 HSA de plus durant la première quinzaine de septembre. Aucune heure poste ne sera ajoutée à la DGH du lycée.

Au final, la préparation de la rentrée 2021 aura à nouveau confronté deux méthodes et deux visions opposées : d'un côté des économies de bout de chandelles, de l'autre un travail syndical de fond jusqu'au dernier moment.

La rentrée est arrivée, faites-nous remonter la situation exacte des moyens en DGH reçus au final dans votre établissement et tous les problèmes et les insuffisances qui persistent. Pour rappel, la rentrée 2021, est la pire des rentrées au niveau des conditions pédagogiques et des moyens d'enseignements suite aux nombreuses suppressions de postes et à l'augmentation historique des heures supplémentaires.

Stéphane AUDEBEAU
Hervé FUMEL



Le SNES, pour agir ensemble

COLLÈGES

APRÈS 2 ANNÉES SURRÉALISTES... UNE RENTRÉE 2021 À EN PERDRE LA RAISON !

A l'image des décisions ministérielles qui touchent l'ensemble du territoire, la rentrée scolaire dans les collèges de notre académie est des plus difficiles au regard des dotations horaires allouées et face à une volonté rectorale inédite de faire fi des réalités locales et départementales. Pourtant ces réalités sont bien présentes et, dans nos cinq départements, elles sont montrées, démontrées et maintes fois appelées à nos hiérarchies.

Les chiffres parlent pourtant d'eux-mêmes depuis février et les annonces de DGH : ce ne sont pas moins de 32 postes d'enseignants qui manquent en cette rentrée dans les collèges de notre académie pour simplement maintenir le taux d'encadrement de la précédente année scolaire avec 726 élèves de plus à accueillir... en clair, **on fait comme si de rien n'était au ministère comme au rectorat, comme dans nos DSDEN !**

Car, au-delà de ce simple « constat comptable », **il s'agit bien des conséquences sur les jeunes dont il est question**, puisqu'il s'agit de remplir davantage encore les classes en surchargeant les charges de travail des enseignants avec imposition de plus d'heures supplémentaires. Face à ces évidences, aucun plan de rattrapage des préjudices éducatifs subis par nos élèves en 2019-2020 et 2020-2021 n'est à l'ordre du jour. C'est tout l'inverse qui se joue puisque dans les collèges de notre académie, c'est la saignée annoncée cette année encore ! Comment pouvoir accepter que les choses puissent ainsi se dégrader en matière de dotations ? Comment pouvoir espérer travailler mieux et faire travailler mieux nos élèves avec moins de moyens ? Comment rattraper les retards reconnus et convenus par les tests de positionnements de la précédente année scolaire en aggravant les conditions d'enseignement de nos élèves ? Comment oser encore croire à des possibilités de suivis individualisés, de parcours personnalisés ou de respect de PAP ? **Tout ne devient qu'affichage et hypocrisie mensongère vis-à-vis des enfants et de leurs**

familles. Qu'en est-il de l'intérêt de nos élèves ? Qui, à part nous, s'en soucie-t-il quelque part ?

Pourtant, dans le même temps, tout le monde, même notre Ministre, reconnaît que les confinements et les périodes compliquées de ces deux dernières années ont accentué les inégalités scolaires entre élèves. C'est tout simplement hallucinant !

Néanmoins, depuis février et jusqu'à aujourd'hui, dans les cinq départements de notre académie bien des établissements tirent le signal d'alarme sur les déclinaisons locales et bien concrètes de ces absurdes choix rectoraux et ne cessent d'interpeller leurs DSDEN à l'image des interventions régulières de nos 5 sections départementales lors des divers CTSD.



Dans l'Aude, par exemple, avec le même nombre d'élèves attendus, 12 ETP étaient prévus à la suppression, remmenés à -9 grâce aux interventions du SNES-11. Pour autant les situations restaient problématiques et les colères bien présentes dans beaucoup de collèges : Cité et Brassens (Narbonne), Delteil (Limoux), Rieux-Minervois et Anglade. Dans l'Hérault encore avec les mobilisations des collèges de Croix d'Argent, Petite camargue, Les Aiguerelles, Fontcarrade ou Paul Riquet et Henri IV sur Béziers. Dans le Gard, avec les suppressions et/ou non créations envisagées à Mont Duplan (Nîmes), à Jean Moulin et Diderot (Alès) ou encore à Vigne (Beaucaire), Sommières ou enfin à Saint Génies de



Malgoirès (voir encart ci-après). Dans les P.O les baisses régulières des taux d'encadrements dans le second degré sont sans cesse dénoncées par le S2 avec des impacts entre autres à Canet et Cabestany ou enfin en Lozère avec par exemple les conséquences sur le collège de Saint Énimie...

Pour nous, SNES-FSU, il ne s'agit pas de continuer à afficher une mensongère attention pour l'École, il s'agit d'exiger un plan d'urgence immédiat pour le second degré accompagné d'une programmation pluriannuelle de création de classes et de postes ! Il s'agit là d'un investissement indispensable pour la jeunesse d'aujourd'hui, cette jeunesse qui sera et fera la société de demain.

Thierry JOUVE



GARD - COLLÈGE DE SAINT GÉNIÈS DE MALGOIRÈS HASTA LA VICTORIA... SIEMPRE !

Alors que nous espérions l'ouverture d'une classe de 4^e, la DSDEN du Gard nous annonçait en février la suppression d'une classe de 3^e ! Avec plus de 30 élèves par classe en 4^e et jusqu'à 32 en 3^e, jamais des conditions de rentrée aussi désastreuses n'étaient envisagées depuis l'ouverture de notre établissement en 2002 et nous avons même pensé à une erreur au début, surtout après le contexte sanitaire subi par nos élèves depuis deux ans et les difficultés scolaires accrues.

Depuis février, notre collège n'a cessé d'être dans l'action. Les motions en C.A, le refus unanime des HSA, et un premier rassemblement de tous les personnels ont créé une réelle dynamique avec, très vite, l'implication des parents et des élus des 10 communes de notre secteur. S'en sont suivis bien d'autres rassemblements, une grosse couverture médiatique de nos actions et des demandes d'audiences de l'ensemble de notre communauté éducative auprès du DASEN et du Rectorat. Ces demandes sont restées sans retours, si ce n'est une visio avec 3 personnes « tolérées » qui a été coupée au bout de 5 mn. L'exaspération est naturellement montée avec des rassemblements devant la DSDEN et le franc succès d'une opération « collège à l'arrêt » un mercredi où, à 82 %, les familles n'ont pas envoyé leurs enfants en classe ce jour-là et... toujours aucun intérêt porté par l'Inspection à notre égard.

Plus de 400 pétitions ont ensuite été signées en quelques jours par les familles, affichées sur le portail (voir photo) puis déposées à la DSDEN qui avait refusé de nous recevoir (une fois de plus). Une lettre nous avait pourtant été adressée laissant percevoir que « peut-être » des ajustements seraient actés lors du CTSD du 18 juin... et, là encore, malgré les arguments imparables développés par la section



départementale du SNES-FSU : toujours rien à l'horizon alors que nous savions désormais officiellement que nos élèves seraient 32 en 3^e ! Réponse de la DSDEN : « Ne prenez plus les inscriptions, on verra plus tard sur l'ensemble du secteur ! » Mais nous, nous sommes dans un établissement rural et les autres collèges ne sont pas proches. Nous étions donc sommés de refuser des élèves... Quelle méprisante et méprisable gestion comptable ! Suite au CTSD de fin juin et face au dédain du DSDEN, la section SNES-Gard s'était adressée à son tour à la Rectrice avec une forte demande de « revoir sa copie ». Quant à nous, au collège, nous n'avons jamais rien lâ-

ché cet été, et ce dans la même unité et avec une détermination encore plus grande et encore plus forte !

Et ce lundi 30 août, soit deux jours avant la pré-rentrée : la victoire... enfin ! Nous avons collectivement obtenu enfin le rétablissement d'une division en 3^e (avec la quasi-totalité des moyens correspondants). Enfin, l'intérêt des élèves et des conditions d'apprentissages l'ont emporté sur la machine à compter les heures. Bien sûr, nous déplorons tout ce temps perdu, bien sûr nous dénonçons tant de mépris institutionnel durant ces longs mois de lutte tellement légitime. Mais, au-delà de cela, cette victoire du tous ensemble que nous savourons (personnels, parents, élus, FSU) doit nous rappeler certaines évidences... Seules les bagarres qui ne sont pas menées sont perdues et surtout : celles qui se gagnent sont celles légitimes, construites le plus collectivement possible et qui « tiennent » encore et toujours dans l'unité et dans la durée !

À la prochaine donc !

Anna FERRIER
S1 du collège



RÉFORME DE LA FORMATION DES PROFESSEURS INQUIÉTUDE ET FLOU...

Depuis 2007 les réformes de la formation des enseignant-es et des CPE se succèdent aussi vite que les Présidents. La dernière en date, la réforme Blanquer est une réforme à étages qui va modifier les concours et la formation des stagiaires dès la rentrée 2021.

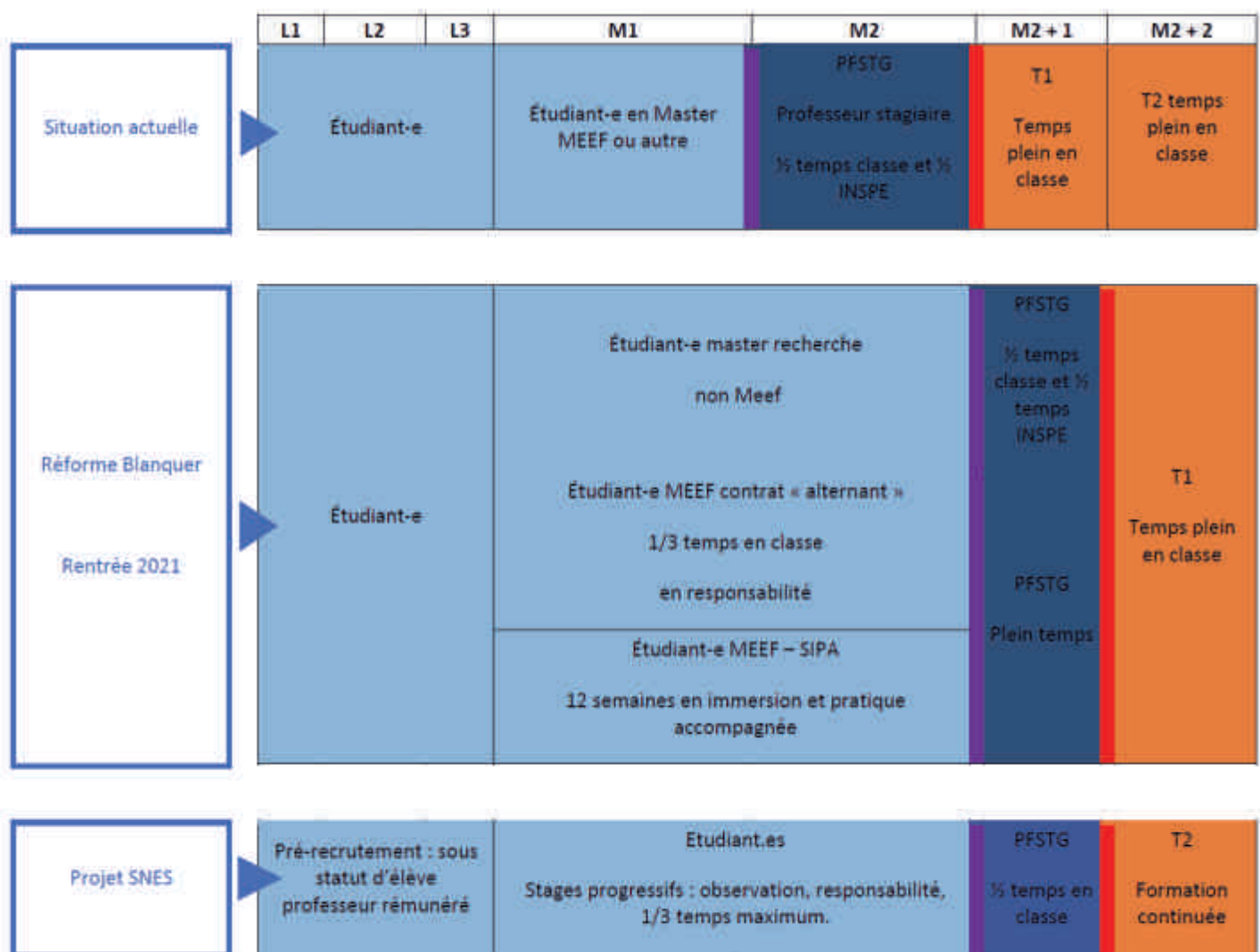
Premier étage, la réforme des épreuves du concours : elle place le concours en fin de M2 et transforme les épreuves orales en introduisant **une épreuve d'admission intitulée « épreuve d'entretien » commune à tous les concours** (CAPES, CAPET, CPE, CAPEPS, CRPE...) et qui prend la place d'une épreuve plus axée sur la discipline. Cette épreuve cristallise les oppositions. **Elle fait basculer le concours dans une autre**

dimension : celle d'un possible « contrôle de conformité » des futurs collègues à la doxa pédagogique du moment incarnée par la présence de personnels de direction dans les futurs jurys de recrutement, et d'une vision ouvertement managériale des recrutements.

Deuxième étage, la réforme de la formation des stagiaires. A la rentrée 2022, trois profils de stagiaires vont se présenter à l'INSPE et dans les EPLE :

- **les stagiaires « classiques »** qui se partagent à mi-temps entre les établissements et l'INSPE. Cette formule pourra continuer après 2022 pour les étudiants qui seront déjà titulaires d'un Master recherche.

- **les stagiaires « contractuels alternants »**. C'est une des nouveautés de la réforme Blanquer, liée au déplacement du concours en fin de M2. Ces stagiaires seront 6 h en établissement avec des classes en responsabilité, et le reste du temps à l'INSPE. Sous la responsabilité d'un tuteur, ils seront rémunérés 865 euros brut (plus une fraction de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (Isoe) au prorata de leur temps effectif de service). 165 supports ont été prévus dans notre académie et 16 pour les CPE. Les problèmes posés par ce statut sont nombreux car plusieurs points sont encore flous : temps de travail, temps de révision avant le concours et moyens de remplacements prévus, année du concours terriblement



Concours

Titularisation

alourdie, emploi du temps qui prévoient le même jour une demi-journée à l'INSPE et une demi-journée en EPLE, quid des alternants qui rompraient leurs contrats, de l'indemnisation des déplacements des étudiant-es...

- **les étudiant-es qui refuseront d'être alternant-es ou n'auront pas été recruté-es sur ce dispositif faute de supports suffisants**, pour lesquelles un stage d'observation et de pratique accompagné est prévu : 6 h en établissement dans les classes du tuteur et le reste à l'INSPE. Le Code de l'Éducation prévoit, sous certaines conditions, que les stages fassent l'objet d'une gratification. Mais la DGRH ministérielle n'a encore rien prévu.

Le SNES-FSU a demandé qu'une consigne claire soit donnée aux académies pour ne pas obliger les étudiants à devenir contractuel-les alternant-es. Mais peu d'informations ont pour le moment filtré du rectorat pour savoir comment se passe leur recrutement.

Difficile de ne pas voir dans cette réforme une nouvelle façon d'économiser des moyens : les support 6 h se substituent facilement à des BMP de TZR et vont pouvoir « boucher les trous » de DHG indigentes. De plus, après cette année de formation, les « stagiaires Blanquer » seront titularisés directement à temps plein au lieu des mi-temps jusqu'alors en vigueur !

Les questions sont également nombreuses sur l'implantation de ces supports, le recrutement et l'affectation des stagiaires, mais également l'impact de cette mise en place sur le mouvement et particulièrement les BMP des TZR.

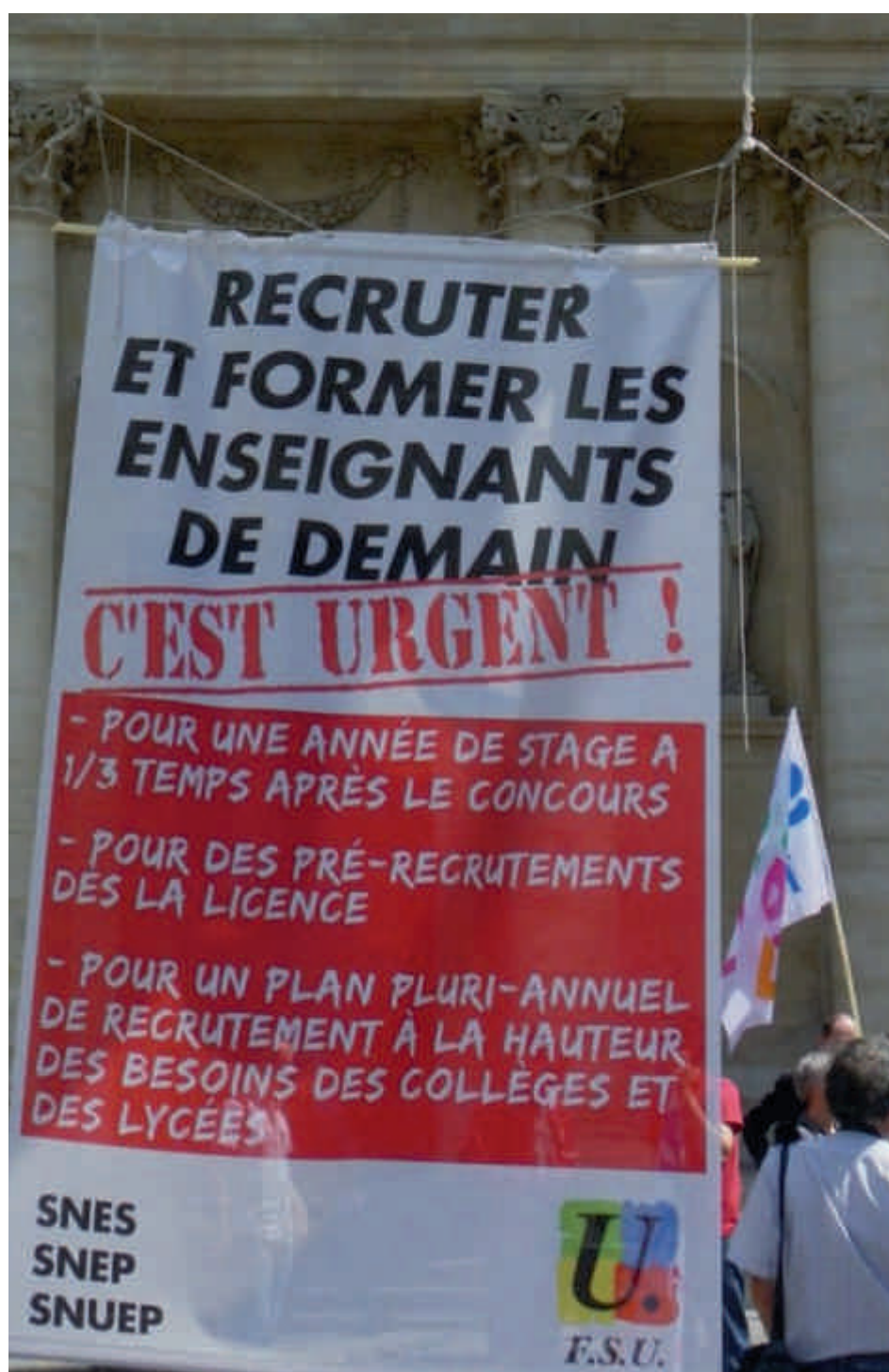
Le SNES-FSU s'inquiète aussi de savoir s'il est prévu la possibilité d'une décharge pour les tuteurs. Sans décharge en effet, il est impossible de se rendre dans les classes de l'alternant-e. Il n'est pas tenable de compter sur un suivi informel, en dehors des heures de service, sans possibilité de visite, alors que l'alternant-e doit avoir un regard extérieur sur la classe.

Pour le moment, il n'y a aucun cadrage, et les collègues doivent s'engager dans le tutorat sans savoir quelles seront leurs obligations, le tout pour une indemnité de 600 € par étudiant.

Cette réforme apporte donc bien des inquiétudes tant du fait du flou de sa mise en œuvre, que par la dégradation des conditions de travail des étudiants qu'elle va susciter notamment par une mise en responsabilité trop précoce. La volonté de privilégier une formation au service de la mise en œuvre des réformes plutôt que le développe-

ment des compétences professionnelles, didactiques et pédagogiques risque de dénaturer le métier enseignant et l'éloigner de ses finalités de démocratisation de la réussite scolaire. Le SNES-FSU continue de dénoncer la mise en place de cette réforme et réclame le retour à une année de formation à tiers temps après le concours, de vrais pré-recrutements dès la licence et un plan pluriannuel de recrutement à hauteur des besoins des lycées et des collèges.

Claire POUSS



AESH

AVEC LES PIAL, MUTUALISER QUOIQU'IL EN COÛTE ?

Pour cette rentrée, les 6 500 AESH de l'Académie ne sont plus affecté·e·s à une école, un collège ou un lycée mais à un PIAL, un Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé, c'est-à-dire un regroupement d'écoles et d'établissements, publics et, parfois, privés sous contrat, sur un territoire plus ou moins étendu. Les PIAL permettent de renvoyer la gestion de la pénurie au niveau local, en accélérant la mutualisation des AESH. Ainsi, on diminue le temps d'accompagnement de chaque élève, on multiplie le nombre d'élèves par AESH, et on regroupe plusieurs élèves accompagnés dans une même classe pour accroître les mutualisations. Aux coordinateur·rice·s des PIAL, qui sont enseignants ou CPE, revient la tâche impossible de déterminer la quotité d'accompagnement pour des élèves avec une enveloppe qui est fixée sans tenir compte des besoins particuliers de chacun d'eux.

Avec la généralisation des PIAL à la rentrée 2021, le Ministère méprise les représentant·e·s des personnels car aucun bilan du fonctionnement des PIAL - que demande la FSU depuis mai 2019 - n'a été fait ni transmis aux

représentants des personnels. Le Ministère ignore délibérément la parole des AESH qui ont dénoncé la dégradation de leurs conditions de travail, notamment lors d'une journée de grève le 3 juin dernier.

La nouvelle grille de rémunération des AESH qui entre en vigueur à cette rentrée est à mettre au crédit de ces mobilisations, tout comme l'avancement automatique tous les 3 ans, que nous avons déjà obtenu depuis 2019 dans l'Académie de Montpellier. Pour autant, cette revalorisation reste insuffisante pour que les AESH échappent à la précarité, étant donné que les temps incomplets subis (62 %

d'un 35h annualisé pour la plupart des contrats). À la veille de la rentrée, la Rectrice a encore affirmé à la FSU que les PIAL avaient pour but de proposer des temps complets aux AESH tout en n'apportant aucune solution pour rendre effective cette annonce. De nouvelles mobilisations seront nécessaires pour obtenir une revalorisation significative et un véritable statut de catégorie B qui réponde aux besoins réels d'accompagnement des élèves.

Emmanuel BOIS
Patrick BORDE

Temps accompagnement élève(s) hebdomadaire			20 h	24 h	26 h	30 h	39 h
Quotité travaillée			52 %	62 %	67 %	77 %	100 %
Échelon	Ancienneté	IM					
Indice 11		435	1 059,97 €	1 263,81 €	1 365,73 €	1 569,58 €	2 038,41 €
Indice 10	27 ans	425	1 035,61 €	1 234,76 €	1 334,34 €	1 533,49 €	1 991,55 €
Indice 9	24 ans	415	1 011,24 €	1 205,71 €	1 302,94 €	1 497,41 €	1 944,69 €
Indice 8	21 ans	405	986,67 €	1 176,65 €	1 271,55 €	1 461,33 €	1 897,83 €
Indice 7	18 ans	395	962,50 €	1 147,60 €	1 240,15 €	1 425,25 €	1 850,97 €
Indice 6	15 ans	385	938,14 €	1 208,75 €	1 208,75 €	1 389,16 €	1 804,11 €
Indice 5	12 ans	375	913,77 €	1 089,50 €	1 177,36 €	1 353,08 €	1 757,25 €
Indice 4	9 ans	365	889,40 €	1 060,44 €	1 145,96 €	1 317,00 €	1 710,39 €
Indice 3	6 ans	355	865,04 €	1 031,39 €	1 114,57 €	1 280,92 €	1 663,53 €
Indice 2	3 ans	345	840,66 €	1 002,34 €	1 083,17 €	1 244,84 €	1 616,67 €
Indice 1 plancher	0 ans	335	816,30 €	973,28 €	1 051,77 €	1 208,75 €	1 569,81 €



AED

INDISPENSABLES, MOBILISÉS, MÉPRISÉS !

Depuis décembre 2020, les personnels de vie scolaire se mobilisent pour obtenir de meilleures conditions de travail, un vrai salaire incluant les primes REP/REP+ et un temps de formation suffisant pour préparer leur avenir.

- S'impliquer dans un établissement alors qu'à chaque fin d'année, le renouvellement du contrat peut être remis en cause n'est pas chose facile et pourtant vous y réussissez !

- Ne pas bénéficier de la suspension de son contrat (pourtant prévue dans le décret du 27 juin 2014) afin d'exercer en tant que contractuel CPE ou enseignant dans un autre établissement, simplement parce que le chef d'établissement vous refuse cette opportunité afin de ne pas perturber l'organisation de sa vie scolaire. C'est injuste !

- Vivre avec un salaire au mieux équivalent au SMIC mais trop souvent amoindri par un temps partiel imposé. C'est scandaleux !

Voilà quelques exemples du quotidien d'un AED et les conditions inlassablement dénoncées par les élus SNES tant dans les instances locales que nationales.

La crise sanitaire n'a fait qu'accentuer davantage les conditions d'exercice difficiles et les effectifs insuffisants dans les vies scolaires.

Malgré une mobilisation sans précédent et de nombreux jours de grève et de semaines "vies scolaires mortes", malgré une manifestation nationale le 17 mai 2021, le ministre Blanquer reste sourd et son inaction ne témoigne là encore que de son mépris pour les personnels les plus précaires que sont les AED et AESH. Mais vous pouvez compter sur le SNES-FSU pour vous conseiller au mieux et défendre vos droits tout au long de cette d'année scolaire.

Quelques-uns de vos droits :

- Vous êtes recrutés par les établissements dans le cadre d'un CDD de droit public et êtes donc des **agents publics non titulaires**.

- **Temps de pause repas** : pas de texte spécifique de la Fonction Publique mais le code de travail donne la notion de 45 min non pris en compte dans le temps de service. Si le temps de repas est pris en compte dans le temps de service, le maximum pris en compte est de 20 min qui cor-

respondent au repos compensateur pour une journée de 6 h en continu.

- **Les AED/étudiants** bénéficient d'un crédit d'heures de formation de 200 h annuelles pour un temps complet (donc 100 h pour un 50 %), il faut le signaler dès votre embauche et fournir un certificat de scolarité.

Quelques mandats du SNES-FSU :

- **la prime REP et REP+** alors même que la seule réponse du ministère est « Problème budgétaire ! ». Inacceptable !

- **une revalorisation salariale** digne de ce nom

- **des contrats de 3 ans reconductibles une fois**, comme le prévoient les textes afin d'assurer la stabilité des équipes.

- **une baisse du temps de travail** pour tous

- et **un crédit d'heures de formation plus important** pour les AED/étudiants pour concilier travail et études.

Nous vous souhaitons une bonne année scolaire et n'hésitez pas à nous contacter et vous syndiquer !

Mireille GUIBERT

CPE

RENTRÉE SOUS TENSION DANS LES VIES SCOLAIRES !

Mutations

Le mouvement intra 2021 est pour la 2ème année totalement opaque : l'administration a pu encore une fois se livrer à de belles manœuvres sans avoir de comptes à rendre. En l'absence des commissaires paritaires, pas de chaîne pour améliorer le mouvement des collègues en poste et qui souhaitent changer, impossible de savoir si tous les postes ont été pourvus, d'avoir une bonne connaissance des supports réels, des BMP (bloc de moyen provisoire), du nombre de TZR (titulaires ou provisoires à l'année), des contractuels en CDD ou en CDI, des postes berceaux, départs en retraite, DOM TOM...

Moyens

Pour cette rentrée 2021 en pleine crise sanitaire, les moyens vie scolaire sont largement insuffisants : 0 création d'emploi de CPE alors que les effectifs élèves augmentent (+ 3 600 élèves dans l'Académie et deux nouveaux lycées !).

Vaccination

Le SNES-FSU rappelle que cette opération de vaccination en milieu scolaire doit être anticipée et ne pas désorganiser les établissements. De nombreuses questions se posent : qui va recueillir les consentements des familles ? qui aura accès à l'information sur le statut vaccinal des élèves ? Bien des établissements

n'ont pas d'infirmière scolaire. Quel personnel va être mobilisé ? Par qui les élèves seront-ils véhiculés et accompagnés ? Les déplacements auront-ils lieu sur le temps scolaire ?

Stagiaires

Nous souhaitons la bienvenue dans l'Académie de Montpellier à nos stagiaires CPE : 12 stagiaires fonctionnaires et 12 contractuels alternants.

Bienvenue aussi à nos nouveaux élus commissaires paritaires CPE SNES-FSU : Michel ALAUS et Béatrice BENEZECH.

Carol CIAMPI

LE MONDE D'APRÈS

UN INVESTISSEMENT MILITANT POUR FAIRE GAGNER NOS MANDATS !



Le SNES-FSU et le Collectif « Plus jamais ça ! » : un investissement militant pour faire gagner nos mandats pour un « Monde d'après » totalement différent du « Monde d'avant » la pandémie.

En mars 2020, après plusieurs réunions préparatoires, sont publiées les 34 mesures nationales pour un plan de sortie de crise et pour reconstruire un « Monde d'après » confinement plus respectueux des valeurs sociales et environnementales. **La FSU, et en son sein le SNES-FSU, ont été et restent parties prenantes de ce projet à visée programmatique pour porter et faire valoir une partie de nos mandats de syndicalisme de transformation sociale.** Durant le printemps et l'été 2021, ce projet a été mis à jour et présenté officiellement lors de l'Université d'été des mouvements sociaux et de solidarité 2021 à Nantes du 24 au 27 août pour devenir un ensemble de propositions pour un plan de rupture : <https://plus-jamais.org/>



Depuis un an, des collectifs locaux et départementaux ont vu le jour (Lozère, Gard, Hérault et Pyrénées Orientales pour notre académie), permettant de réunir autour d'une même table des organisations syndicales, des associations (et parfois des partis politiques) toutes porteuses d'idées et de valeurs pour construire une nouvelle société mais aussi pour promouvoir le respect et la protection de l'environnement. Ces collectifs ont permis, dans le cadre d'un travail de réflexion partagé et commun, des constructions de propositions

adaptées à chaque territoire, de partager des analyses et de permettre le franchissement de lignes jusqu'alors considérées comme indépassables : ainsi assurer la transformation sociale, la réduction des inégalités sociales tout en promouvant le respect de l'environnement sont maintenant pensés comme allant de soi et permettant à toutes les organisations et associations engagées de concevoir un avenir portant sur ces enjeux sociétaux fondamentaux.

Les actions développées, à l'échelle de notre académie, par les sections départementales du SNES-FSU qui ont intégré ces collectifs locaux sont nombreuses : production de livrets locaux pour formaliser les attentes pour un territoire (en Lozère par exemple), interpellations des élus et responsables politiques au sujet de l'aménagement du territoire départemental ou local, action de mobilisation et de revendication contre l'affairisme local déniait toutes les valeurs que nous portons (actions contre le futur entrepôt d'Amazon sur la commune de Fournès dans le Gard), bataille engagée, et en partie gagnée, pour le maintien d'un service public fondamental pour le développement économique local (combat mené pour le train des primeurs dans les Pyrénées Orientales...).

La FSU et le SNES-FSU participent activement à ce travail. Ils ont été aussi très actifs dans la mise au point du rapport « Pas d'emplois sur une planète morte » (<https://fsu.fr/rapport-pas-demploi-sur-une-planete-morte/>) édité le 7 mai 2021 avec l'ambition de faire progresser dans un ensemble de propositions collectives les ambitions économiques, sociales et envi-

ronnementales.

Le moment est maintenant venu de dépasser le simple cadre militant pour que chacune et chacun des syndiqués du SNES-FSU s'implique, à la hauteur de ses moyens et de ses capacités militantes, pour œuvrer à la construction d'un « Monde d'après » répondant à nos ambitions communes.



Dans un contexte où les tenants d'un libéralisme échevelé et d'un capitalisme à tout crin avancent sans aucune retenue leurs objectifs post pandémie, évitons collectivement que le « Monde d'après » ne soit pas le « Monde d'avant en pire ». Les perspectives programmatiques des mois à venir sont un horizon qui doit nous permettre collectivement de transformer en réalité une partie de nos objectifs de transformation sociale.

Hervé FUMEL

BAC BLANQUER**LE GRAND ORAL 2021 OU LE TRIOMPHE DE L'INÉGALITÉ**

Jamais réforme du système éducatif n'aura conduit à sanctuariser et consacrer au rang de valeur l'inégalité. Retour en arrière considérable qui va profondément à l'encontre du mouvement historique de démocratisation de nos sociétés et de préférence pour l'égalité, retour en arrière que M. Blanquer semble assumer totalement.

De nombreux couacs.

L'organisation de l'épreuve du Grand Oral par la DEC (Division des examens et concours) de l'Académie de Montpellier, comme dans d'autres, a donné lieu à une vaste usine à gaz que beaucoup de centres d'examens n'ont pas pu réguler. Nous avons eu de nombreuses remontées de collègues convoqués à cette épreuve : des attentes interminables pour des élèves ou re-convocations, certains ont même été pris de panique durant cette attente, des commissions incomplètes, d'autres où n'était présent aucun des professeurs des deux spécialités des candidats, des professeurs de disciplines connexes en lieu et place des professeurs de la spécialité, le recours en urgence à des professeurs de l'établissement qui connaissaient les élèves, le recours à des professeurs de collège qui ne connaissaient ni le programme de spécialité ni la nature de l'épreuve, des élèves qui apprennent à l'avance la composition du jury pouvant en déduire ainsi la question sur laquelle ils seront interrogés, etc. Autant de dysfonctionnements qui entraînent une réelle inégalité de traitement entre les élèves : selon l'organisation des commissions d'évaluations, les élèves n'ont pas été évalués de la même manière et n'ont tout simplement pas passé l'épreuve dans les mêmes conditions. Or, pour chaque élève c'est bien un même coefficient qui a été attribué : 10% pour le bac général.

Absence de pratique commune d'évaluation.

Une autre source d'inégalité flagrante et révoltante pour nous enseignants, qui avons toujours eu à cœur pour les

épreuves terminales de baccalauréat d'harmoniser nos pratiques lors de commissions d'entente et nos résultats lors des commissions d'harmonisation, a été l'absence d'une pratique commune d'évaluation. En matière de GO, la plupart des évaluateurs ont été informés en 2 heures via un webinaire de la nature de l'épreuve, des attentes de l'institution, des modalités de l'évaluation. Il a été demandé aux enseignants de se placer « sur une crête » et de ne pas « séparer le fait de parler et le fait de savoir ». La grille d'évaluation n'est qu'indicative et doit donner lieu à « un consensus entre les deux enseignants évaluateurs ». Rien de plus. Résultats nous avons eu des remontées de pseudo « grilles » utilisées dans certaines commissions et d'items évalués à certains endroits qui n'avaient rien à voir avec la grille officielle : gestion de la parole (articulation, volume), maîtrise de la langue (syntaxe), posture (attitude, regard, gestuelle), parfois le support utilisé par l'élève et même l'évaluation de la cohérence du projet d'orientation. Rien d'étonnant étant donné l'absence de formation des enseignants depuis deux ans. Malgré ce que clame à grand bruit notre institution, les informations données lors de réunions en visio ne constituent pas une formation des enseignants et elles n'ont pas permis l'appropriation par l'ensemble des enseignants de cette nouvelle épreuve. Cette absence de culture partagée de l'évaluation du GO a entraîné des pratiques d'évaluation totalement différentes selon les commissions et un traitement très inégalitaire entre les élèves.

Des élèves évalués mais non formés à ce sur quoi ils ont été évalués.

Le plus difficile pour un enseignant a sans doute été de devoir évaluer les élèves sur 5 compétences pour lesquelles ils n'ont pas été préparés par leurs enseignants. L'évaluation du GO porte sur l'évaluation de la qualité orale de l'épreuve, de la qualité de la prise de parole en continu, de la qualité des connaissances, de la qualité de l'interaction et de la qualité et la

construction de l'argumentation. Or, si nous avons eu connaissances des rapports et publications sur la didactique de l'oral, faisant référence de manière hors-sol au médiatique professeur d'art oratoire Cyril Delhay qui enseigne à Science Po Paris, force est de constater que 1/ nous avons le plus souvent commencé à préparer nos élèves en mai au retour des vacances et non à partir de la classe de première comme indiqué dans le BO, préparation qui a porté quasi exclusivement sur la question à traiter et/ou parfois par une simple mise en place d'un oral blanc, 2/ nous n'avons presque jamais mis en place une pédagogie de l'oral pour former nos élèves à l'acquisition de ces différentes compétences : des séquences avec des exercices d'entraînement sur l'utilisation de la voix, la construction et la continuité du discours, sur la capacité à entrer en interaction avec le jury, sur sa capacité à exprimer son engagement, sa capacité à convaincre son auditoire. Exercices hautement difficiles pour des élèves qui en plus n'avaient pas passé l'EAF de français en 2020. Dès lors, les élèves ont été évalués sur la maîtrise de compétences pour lesquelles l'école ne les a pas formés. Ce qui signifie qu'on a pu être amenés à évaluer ce que les élèves ont acquis non pas à l'école mais en dehors, c'est-à-dire dans leur groupe social et familial d'origine ou du fait de leur personnalité et expérience personnelle.

C'est en cela que le GO de la session 2021 de M. Blanquer a pu constituer un vecteur majeur de la reproduction des inégalités sociales et culturelles.

En voyant nos élèves une semaine sur deux, en refusant de dédier un temps d'apprentissage à l'oral, comme c'était le cas avec les TPE, la réforme du Bac de Blanquer est bien un obstacle majeur à la poursuite de la démocratisation de l'accès au savoir et à la formation pour tous et toutes.

Stéphane AUDEBEAU

CERTIFIÉS**HORS-CLASSE 2021**

Depuis le 1^{er} janvier 2021, en application de la loi de transformation de la fonction publique, les organisations syndicales ne sont plus consultées sur les promotions de grade. Au-delà du mépris gouvernemental pour le dialogue social et les organisations syndicales, l'application de la loi laisse les agents seuls face à l'administration, qui n'a plus besoin de se justifier de ses actes.

À partir des informations du tableau d'avancement de l'an passé, nous avons écrit aux collègues dont le barème de cette année était de 175 et 165 points, ainsi qu'à l'ensemble de nos syndiqué-es afin de les informer de ce qui devait les attendre, même s'il nous a été impossible de le prévoir avec exactitude le rang des collègues. En effet, des collègues "entrants" du mouvement l'inter l'an passé sont probablement rentrés dans le tableau ainsi que des collègues

ayant intégré le corps des certifiés après détachement. Inversement des collègues ayant quitté l'académie ont disparu du tableau de Montpellier. Par ailleurs, nous ne savons pas comment le rectorat décide de traiter les collègues retraitables cette année. Dans la mesure où le PPCR garantit l'accès à la hors classe pour tous (pour les collègues ayant eu une carrière normale), le SNES-FSU proposait en commission chaque année que soient repêchés quelque collègues retraitables.

Le nombre de promotions a été en légère hausse, fruit des mobilisations des collègues, avec 434 promotions chez les certifiés (contre 407 en 2020) et 22 chez les CPE (contre 21).

Les résultats ont été publiés sur I-Prof le 30 juin dernier, uniquement accessibles aux promouvables, alors que les listes de promotions de grade

doivent normalement être publiques. À partir du tableau de l'an passé, nous avons pu constater que le rectorat a sorti du listing des collègues avec avis « A consolider » n'ayant pas d'opposition recteur, ainsi que, fait rarissime des collègues avec un avis « Satisfaisant » ou même « Très Satisfaisant » pour l'une d'entre elle. L'administration est allée repêcher des retraitables, leur permettant de parcourir leur carrière sur deux grades, mais aussi des collègues loin de la retraite ; c'est sans doute ce qui est appelé « faire du qualitatif » !

Pour rappel : une opposition à la promotion, fait rarissime, doit impérativement être motivée par écrit à l'agent et ne peut être qu'annuelle (si nouvelle opposition, elle doit s'appuyer sur de nouveaux faits).

Arnaud ROUSSEL

MUTATIONS**MOUVEMENT INTRA 2021**

La loi de transformation de la fonction publique votée en 2019, privant les organisations syndicales de tout regard sur les opérations de mobilité des personnels en termes de vérification de barème ou d'affectation, les opérations de l'intra 2021 ont permis encore une fois de voir comment l'opacité et l'absence de transparence pèsent sur le mouvement.

Après avoir conseillé des centaines de collègues pour l'élaboration de leur liste de vœux, les avoir rappelés s'il nous semblait que leur liste n'était pas suffisamment sécurisée ou cohérente, est venue le temps de l'opacité et de la suspicion, le rectorat seul ayant la main.

Cette année encore, nous avons été contactés par les collègues sur des erreurs de barèmes, des situations médicales non prises en compte ou de façon assez étonnante, ne manquant pas de générer incompréhension et recours. Nous avons conseillé les collègues pour demander un réexamen de leur situation, ce qui parfois a pu être pris en compte, preuve d'une étude

peu fine des situations médicales.

Quand les collègues ont eu leur résultat de mutation, ils n'ont pu consulter les barres départementales que 5 jours plus tard sur le site du rectorat et les barres de certaines ZR, 10 jours après. Contrairement à l'an passé, les barres des grandes communes n'ont même pas été diffusées par l'administration. Enfin, le rectorat ne donne toujours pas les barres des groupements de communes... Toutes choses que nous faisons le soir même des commissions quand le paritarisme vivait et permettait un éclairage conjoint, entre syndicats et administration, des opérations de mutations.

Plus d'une centaine de collègues nous ont contactés pour effectuer des recours, en mandant la FSU et ses syndicats pour les représenter. Cette année encore, nous avons pu relever des erreurs dans les affectations, comme par exemple l'affectation en extension de collègues en réintégration conditionnelle (pour l'une d'entre elle, le rectorat était même en réci-

dive, la même erreur s'étant produite l'année passée) ou encore l'affectation sur un poste qui n'existait pas. Nous avons défendu tous les dossiers qui nous ont été confiés par les syndiqués lors de 3 réunions qui se sont déroulées physiquement au rectorat et 4 rendez-vous téléphoniques. Au final, 41 collègues ont pu avoir une révision à titre provisoire, 8 situations ont été réglées définitivement et au moment où nous écrivons ces lignes, 7 situations n'étaient pas encore réglées.

La profession ne peut se satisfaire de cette opacité, de ce manque de transparence. Il est vital pour que les agents aient confiance en l'administration qui les emploie de voir rétablir ce double regard syndical et administratif qui permettait la confiance dans les décisions de mobilité. C'est un des chantiers que nous devons porter auprès des forces progressistes en vue de la prochaine élection présidentielle, avec l'appui de la profession.

Arnaud ROUSSEL